

## **COÛTS CAPITALISÉS**



---

## TABLE DES MATIÈRES

1. COMPOSANTES DES COÛTS CAPITALISÉS .....	5
2. COÛTS CAPITALISÉS SUR LA PÉRIODE 2010-2016 .....	6
3. PRESTATIONS DE TRAVAIL IMPUTÉES AUX INVESTISSEMENTS DU DISTRIBUTEUR .....	7

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts capitalisés .....	5
Tableau 2 : Détail des prestations de travail .....	6
Tableau 3 : Capacité de réalisation – Métiers-lignes .....	6
Tableau 4 : Coûts capitalisés 2010-2016 .....	7
Tableau 5 : Prestations de travail / investissements .....	8



## 1. COMPOSANTES DES COÛTS CAPITALISÉS

1 Le tableau 1 détaille les coûts capitalisés aux projets d'investissement du Distributeur. Ces  
2 coûts comprennent les prestations de travail par types d'activités et les coûts de gestion de  
3 matériel pour des activités de construction ou de développement. Ces coûts seront intégrés  
4 à la base de tarification lorsque les projets auxquels ils se rattachent seront mis en  
5 exploitation.

**TABLEAU 1 :  
COÛTS CAPITALISÉS (M\$)**

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
Prestations de travail	(284,2)	(283,5)	(280,9)	(260,1)
<i>Activités de base</i>	(224,4)	(230,2)	(221,6)	(230,1)
<i>Activités de base avec facteur d'indexation     particulier et éléments spécifiques</i>	(59,8)	(53,3)	(59,3)	(30,0)
Gestion de matériel	(37,1)	(45,3)	(43,5)	(43,9)
<b>Coûts capitalisés</b>	<b>(321,3)</b>	<b>(328,8)</b>	<b>(324,4)</b>	<b>(304,0)</b>

### ***Année de base 2015 versus décision D-2015-018***

6 Les prestations de travail liées aux activités de base s'établissent à 221,6 M\$ pour l'année  
7 de base 2015, en baisse de 8,6 M\$ par rapport au montant reconnu. Cette baisse est  
8 attribuable, d'une part, à un retard dans le comblement des postes de métiers-lignes  
9 correspondant à 22 ETC et, d'autre part, à l'augmentation du nombre d'heures imputées aux  
10 charges, compte tenu des besoins du réseau (voir le tableau 3).

11 Les prestations liées aux activités de base avec facteur d'indexation particulier et éléments  
12 spécifiques s'établissent à 59,3 M\$, en hausse de 6,0 M\$ par rapport au montant  
13 reconnu. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du volume de compteurs de nouvelle  
14 génération installés par les employés du Distributeur dans le cadre du projet Lecture à  
15 distance (LAD).

### ***Année témoin 2016 versus année de base 2015***

16 Pour l'année témoin, les prestations de travail liées aux activités de base s'établissent  
17 à 230,1 M\$, en hausse de 8,5 M\$ par rapport à l'année de base 2015. Cette hausse est  
18 imputable à un accroissement de la force de travail de 56 ETC prévu pour les métiers-lignes  
19 (voir le tableau 3), découlant notamment d'un renouvellement de la main-d'œuvre nécessaire  
20 à la réalisation des travaux.

21 Les prestations de travail liées aux activités de base avec facteur d'indexation particulier et  
22 aux éléments spécifiques s'établissent à 30,0 M\$, en baisse de 29,3 M\$ par rapport à  
23 l'année de base 2015. De cette baisse, 19,9 M\$ sont attribuables à la réduction des heures  
24 capitalisables du projet LAD et 9,4 M\$ reflètent la diminution prévue du coût de retraite.

1 Le tableau 2 présente le détail des prestations de travail.

**TABLEAU 2 :  
DÉTAIL DES PRESTATIONS DE TRAVAIL**

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
<b>Valeur des prestations de travail (en M\$)</b>	<b>284,2</b>	<b>283,5</b>	<b>280,9</b>	<b>260,1</b>
<i>Dont : Avantages sociaux - Coût de retraite</i>	23,5	25,1	22,9	13,5
<i>Dont : Compte d'écart - Coût de retraite</i>	8,6	(2,1)	0,1	0,1
<b>Heures capitalisables</b>	<b>2 201 698</b>	<b>2 245 616</b>	<b>2 225 615</b>	<b>2 030 220</b>
Métiers-lignes	1 128 131	1 133 308	1 085 472	1 130 257
Projet LAD	317 386	292 162	401 181	186 015
Autres	756 181	820 146	738 962	713 948
<b>Taux horaire moyen (en \$)</b>	<b>129</b>	<b>126</b>	<b>126</b>	<b>128</b>
<i>Excluant coût de retraite</i>	115	116	116	121

2 La hausse du taux horaire moyen excluant le coût de retraite pour l'année témoin 2016 est  
 3 principalement attribuable à l'évolution du coût de la masse salariale et à l'intégration des  
 4 avantages complémentaires de retraite dans le coût des avantages sociaux, comme  
 5 mentionné à la section 1 de la pièce HQD-8, document 2.

6 Par ailleurs, la réduction des heures capitalisables pour l'année témoin 2016 s'explique  
 7 principalement par la diminution des heures attribuables au projet LAD.

8 Le tableau 3 présente la capacité de réalisation des métiers-lignes.

**TABLEAU 3 :  
CAPACITÉ DE RÉALISATION – MÉTIERS-LIGNES**

Capacité de réalisation des métiers-lignes	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
<b>Capacité totale</b>	<b>2 003 997</b>	<b>2 012 191</b>	<b>2 019 056</b>	<b>2 086 985</b>
Heures aux investissements	1 128 131	1 133 308	1 085 472	1 130 257
Heures aux charges	875 866	878 883	933 584	956 728
<b>Effectifs</b>	<b>1 275</b>	<b>1 367</b>	<b>1 345</b>	<b>1 401</b>

## 2. COÛTS CAPITALISÉS SUR LA PÉRIODE 2010-2016

9 Dans sa décision D-2015-018<sup>1</sup>, la Régie demande au Distributeur de présenter un tableau  
 10 permettant de suivre l'évolution des composantes des coûts capitalisés par types d'activités  
 11 pour les années historiques sur une période de cinq ans, pour l'année de base et pour  
 12 l'année témoin, ainsi que les montants autorisés sur cette période.

13 Le tableau 4 présente ces informations.

<sup>1</sup> Décision D-2015-018, paragraphe 558.

**TABLEAU 4 :  
COÛTS CAPITALISÉS 2010-2016 (M\$)**

Description	2010			2011			2012		
	D-2010-022	Réel	Écart	D-2011-028 ajustée	Réel	Écart	D-2012-024 ajustée	Réel	Écart
Prestations de travail	(309,5)	(297,4)	(12,1)	(318,6)	(310,8)	(7,8)	(307,9)	(273,9)	(34,0)
<i>Activités de base</i>	(294,6)	(293,2)	(1,4)	(298,1)	(290,6)	(7,5)	(301,5)	(262,6)	(38,9)
<i>Activités de base avec facteur d'indexation particulier et éléments spécifiques</i>	(14,9)	(4,2)	(10,7)	(20,5)	(20,2)	(0,3)	(6,4)	(11,3)	4,9
Gestion de matériel	(42,2)	(42,8)	0,6	(45,9)	(46,8)	0,9	(51,1)	(42,2)	(8,9)
<b>Coûts capitalisés</b>	<b>(351,7)</b>	<b>(340,2)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>(364,5)</b>	<b>(357,6)</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(359,0)</b>	<b>(316,1)</b>	<b>(42,9)</b>

Description	2013			2014			2015		Année témoin 2016
	D-2013-037	Réel	Écart	D-2014-037	Réel	Écart	D-2015-018	Année de base	
Prestations de travail	(320,0)	(266,3)	(53,7)	(301,5)	(284,2)	(17,3)	(283,5)	(280,9)	(260,1)
<i>Activités de base</i>	(288,5)	(224,2)	(64,3)	(260,8)	(224,4)	(36,4)	(230,2)	(221,6)	(230,1)
<i>Activités de base avec facteur d'indexation particulier et éléments spécifiques</i>	(31,5)	(42,1)	10,6	(40,7)	(59,8)	19,1	(53,3)	(59,3)	(30,0)
Gestion de matériel	(52,0)	(43,5)	(8,5)	(50,7)	(37,1)	(13,6)	(45,3)	(43,5)	(43,9)
<b>Coûts capitalisés</b>	<b>(372,0)</b>	<b>(309,8)</b>	<b>(62,2)</b>	<b>(352,2)</b>	<b>(321,3)</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(328,8)</b>	<b>(324,4)</b>	<b>(304,0)</b>

1 Les informations présentées au tableau 4 démontrent que :

- 2 • Pour les années 2010 et 2011, le niveau de prestations de travail liées aux activités
- 3 de base était comparable à celui autorisé par la Régie ;
- 4 • À compter de 2012, en raison d'une réduction importante des effectifs et des
- 5 prestations de travail portées aux investissements, des écarts importants
- 6 apparaissent entre le niveau réel des prestations de travail et le montant reconnu ;
- 7 • En 2015, les prestations de travail liées aux activités de base ont été rétablies en
- 8 fonction des heures capitalisables ;
- 9 • L'année de base 2015 et l'année témoin 2016 sont comparables aux données réelles
- 10 des années 2013 et 2014.

### 3. PRESTATIONS DE TRAVAIL IMPUTÉES AUX INVESTISSEMENTS DU DISTRIBUTEUR

11 Le tableau 5 répond à la demande de la Régie émise dans sa décision D-2015-018<sup>2</sup> et met  
 12 en relation les prestations de travail et les investissements totaux du Distributeur. Ce tableau  
 13 est similaire à celui produit au dossier R-3905-2014<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Décision D-2015-018, paragraphe 559.

<sup>3</sup> Dossier R-3905-2014, pièce HQD-9, document 5 (B-0028), tableau 3.

**TABLEAU 5 :  
PRESTATIONS DE TRAVAIL / INVESTISSEMENTS**

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
<b>Prestations de travail aux investissements</b>	<b>275,6</b>	<b>285,6</b>	<b>280,8</b>	<b>260,0</b>
Métiers-lignes	163,5	162,1	157,4	162,5
Projet LAD	29,9	33,0	40,1	18,5
Autres	82,2	90,5	83,3	79,0
<b>Investissements</b>	<b>908,7</b>	<b>943,5</b>	<b>943,3</b>	<b>782,4</b>
Pièce HQD-9, document 5	819,3	843,5	848,3	682,4
PGEÉ	89,4	100,0	95,0	100,0
<b>Ratio prestations / investissements</b>	<b>30,3%</b>	<b>30,3%</b>	<b>29,8%</b>	<b>33,2%</b>

<sup>1</sup> Excluant le compte d'écart - Coût de retraite

- 1 Les prestations de travail représentent environ 30 % des investissements totaux. Le  
 2 Distributeur tient cependant à souligner qu'il n'y a pas de lien systématique à établir entre les  
 3 investissements et les prestations de travail et qu'une interprétation prudente doit en être  
 4 faite. D'une part, les prestations de travail sont une composante parmi d'autres des  
 5 investissements à impact main-d'œuvre, ceux-ci incluant également, par exemple, le coût du  
 6 matériel. D'autre part, certains types d'investissement ne requièrent aucune main-d'œuvre  
 7 du Distributeur, soit ceux liés au matériel roulant, aux bâtiments, aux projets TI de même que  
 8 les travaux réalisés par des entrepreneurs externes.